

Délibération n° 2018 – 03 – 02 du conseil d'administration
de la COMUE du 13 mars 2018
Compte financier 2017

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les articles R719-51 à R719-112 du code de l'Education,

Article 1 :

Le conseil d'administration de la ComUE Léonard de Vinci arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 28.95 ETPT sous plafond d'emplois Etat / ETPT sous plafond d'emplois établissement
- 969 100.20 € d'autorisations d'engagement,
- 1 141 649.03 € de crédits de paiement,
- 1 494 735.63 € de recettes,
- 353 086.60 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration de la ComUE Léonard de Vinci arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 353 087 € de variation de trésorerie
- 0 € de résultat patrimonial
- 160 799 € de capacité d'autofinancement
- 142 229 € de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 158 774,17 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan, l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe sont joints à la présente délibération.

VOTE

Nombre de membres constituant le conseil : 46
Quorum : 23
Présents : 17
Procurations : 16
Nombre de membres participants à la délibération : 33
Refus de participer au vote : 0
Abstentions : 0
Votes exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 13/04/2018


Loïc Vaillant

Transmis au recteur le 13/04/2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Résultat de l'exercice	158 774,17 €
Affectation aux réserves 110	158 774,17 €
Réserves après affectation	503 122,82 €

PROPOSITION DU DIRECTEUR

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE LE 13 MARS 2018

- Favorable
- ~~Défavorable~~

Le Président du Conseil d'Administration

